

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juillet 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024

2024 V. 108 Vœu relatif aux rues-jardins.

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération-cadre 2021 DDCT 50 « portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée » approuvant dans son article 1^{er} la création de l'Assemblée citoyenne de Paris ;

Vu l'adoption de son règlement intérieur au sein de l'article 2 de la délibération-cadre susnommée ;

Considérant que nous sommes membres de la deuxième promotion de l'Assemblée citoyenne de Paris, mise en place au mois de juillet 2023, et composée de cent habitantes et habitants tirés au sort et représentatifs de la population parisienne ;

Considérant que, conformément à la délibération 2021 DDCT 50, nous disposons de moyens pour nous former, être informés et sensibilisés, interpeller les décideurs et peser sur la décision publique avec notamment la possibilité de déposer des vœux ou une délibération en Conseil de Paris ;

Considérant que d'après de nombreuses sources convergentes, dont l'Agence Parisienne du Climat et l'étude « Paris face aux changements climatiques » (Ville de Paris, 2021), il est constaté :

- Une hausse des températures moyenne de 2,3°C par rapport à la fin du 19^{ème} siècle,
- Une aggravation de ce phénomène à Paris dû à son tissu urbain, créant des "îlots de chaleur",
- Une hausse continue de ces températures, malgré la mise en place du premier Plan Climat parisien en 2007 ;

Considérant que nous avons déjà perdu 69% de la biodiversité sauvage (source : Rapport WWF 2022) et que la Métropole du Grand Paris admet le constat d'une érosion de la biodiversité au sein de la Métropole, notamment due à la grande artificialisation des sols et à la densité d'activité ;

Considérant que les villes sont responsables de 78% de la consommation énergétique mondiale, qu'elles produisent plus de 60% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde alors qu'elles représentent moins de 2% de la surface de la Terre (source : ONU Habitat) ;

Considérant qu'une ville sans nature est beaucoup plus sensible et fragile aux effets du réchauffement climatique (imperméabilité des sols et bétonisation, îlots de chaleur, pollution, densité des populations) ;

Considérant que Paris reste trop peu végétalisée, malgré un indice de canopée de 21% mesuré par l'Agence d'Écologie Urbaine en 2023, et que la marge de progrès est encore grande ;

Considérant que, par auto-saisine et au regard de ces enjeux, nous avons formulé le souhait de travailler sur la politique de végétalisation et de développement de la biodiversité de la Ville de Paris au début de notre mandat ;

Considérant que pour mener à bien cette mission, nous avons engagé un cycle de travail pour auditionner les acteurs impliqués sur ces enjeux : services de la Ville de Paris, élus d'arrondissement (16^e, 14^e, 11^e, 18^e), associations et experts (LPO, CAUE, SCOP Urban éco, jardins partagés) et réaliser des visites de terrain : aménagements bioclimatiques des 5^e et 12^e arrondissements, Parc Chapelle Charbon (18^e arrondissement) et centre horticole de Rungis ;

Considérant qu'à l'issue d'une première phase exploratoire et après des échanges avec l'exécutif parisien, il nous a été proposé de nous saisir plus précisément de la question de la rue-jardin, d'en définir les contours, les usages, et d'en imaginer les modalités de conception et de gestion ;

Considérant, à l'issue de nos travaux, que la rue-jardin aurait plusieurs vertus en :

- Œuvrant à une nouvelle représentation de la Ville désirable ;
- Faisant de Paris une ville résiliente en créant des îlots de fraîcheur ;
- Participant à l'atteinte de l'objectif de 10m² d'espaces verts ouverts au public par habitant d'ici 2040, comme annoncé dans le Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris ;
- Permettant aux Parisiennes et Parisiens de se réapproprier l'espace urbain, de se reconnecter avec la nature, de mieux la comprendre, la respecter et la protéger ;
- Constituant un support d'éducation pour toutes les générations sur les enjeux de végétalisation, de biodiversité et de dérèglement climatique ;
- Participant à améliorer la qualité de vie, la santé mentale et la santé physique ;

Considérant que le travail de l'Assemblée citoyenne doit renforcer ce que fait actuellement la Ville de Paris vers des objectifs toujours plus ambitieux ;

Considérant la plénière de l'Assemblée citoyenne du 25 mai 2024, lors de laquelle les éléments contenus dans le présent vœu ont été présentés devant les élus de la Ville de Paris et adoptés par ses membres ;

Considérant qu'à cette occasion, la Maire de Paris a proposé à l'Assemblée citoyenne de présenter le rendu de ses travaux lors du Conseil de Paris du mois de juin 2024, et s'est engagée à instruire concrètement certaines propositions issues de notre mandat comme la transformation de 100 rues en rues-jardins d'ici la fin de la mandature ;

Sur proposition de l'Assemblée citoyenne de Paris,

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris poursuive et accélère sa politique de végétalisation en s'engageant à transformer 100 rues en rues-jardins d'ici la fin de la mandature ;
- Les rues-jardins fassent l'objet d'une ambition commune pour garantir leur qualité et leur contenu : à ce titre, la rue-jardin doit, par exemple, être déterminée par une surface perméable et de pleine terre d'au moins 50% ;
- Le choix des futures rues-jardins et de leur aménagement fassent l'objet d'une consultation renforcée des riverains et des établissements présents dans les quartiers ;
- La Ville de Paris adopte et mette en œuvre l'avis citoyen, référentiel commun défini par l'Assemblée citoyenne et présenté en annexe du présent vœu ;
- Le déploiement des rues-jardins soit un axe majeur de la lutte contre l'érosion de la biodiversité parisienne et donc intégré au Plan Biodiversité 2024-2030 ;
- La Ville de Paris poursuive la dynamique initiée avec la première promotion de l'Assemblée citoyenne et s'engage à ce que les mesures présentes dans ce vœu donnent lieu à un droit de suite régulier et transparent de leur mise en œuvre.